

N° 75-001-XIF au catalogue



L'EMPLOI ET LE REVENU EN

# PERSPECTIVE

**JUIN 2002**

Vol. 3, n° 6

■ LE LOGEMENT,  
UNE QUESTION  
DE REVENU

■ PENSIONS : IMMIGRANTS  
ET MINORITÉS VISIBLES



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

## À votre service...

### Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : *L'emploi et le revenu en perspective*, 9-A6, Jean-Talon, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-4608; courriel : [perspective@statcan.ca](mailto:perspective@statcan.ca)).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

<b>Service national de renseignements</b>	<b>1 800 263-1136</b>
<b>Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants</b>	<b>1 800 363-7629</b>
<b>Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt</b>	<b>1 800 700-1033</b>
<b>Télécopieur pour le Programme des bibliothèques de dépôt</b>	<b>1 800 889-9734</b>
<b>Renseignements par courriel</b>	<b><a href="mailto:infostats@statcan.ca">infostats@statcan.ca</a></b>
<b>Site Web</b>	<b><a href="http://www.statcan.ca">www.statcan.ca</a></b>

### Normes de service au public

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois et dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer sans frais avec Statistique Canada au 1 800 263 1136.

### L'emploi et le revenu en perspective

(n° 75-001-XIF au catalogue; also available in English: *Perspectives on Labour and Income*, Catalogue no. 75-001-XIE) est publié trimestriellement par le ministre responsable de Statistique Canada. ©Ministre de l'Industrie, 2002.  
ISSN : 0843-4565.

Prix : 5 \$CAN l'exemplaire, 48 \$CAN pour un abonnement annuel. Les prix ne comprennent pas les taxes de ventes.

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada, K1A 0T6.

### Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
-	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
p	préliminaire
r	rectifié
x	confidentiel
E	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié

# Faits saillants

*Dans ce numéro*

## ■ Le logement, une question de revenu

- En 2000, le ménage canadien médian a dépensé 21 % de son revenu après impôt pour se loger. Les propriétaires n'ayant pas d'hypothèque ont consacré 11 % de leur revenu après impôt au logement, les propriétaires ayant une hypothèque, 25 % et les locataires, 28 %. Un peu plus d'un locataire sur cinq a dépensé 40 % ou plus de son revenu après impôt pour se loger.
- Les deux tiers des ménages étaient propriétaires de leur logement. La moitié de ces propriétaires n'avaient pas d'hypothèque. Le fait d'être propriétaire ou non dépendait beaucoup du revenu. Seulement 40 % des ménages du quintile de revenu inférieur étaient propriétaires de leur logement, comparativement à 85 % de ceux du quintile de revenu supérieur.
- Alors que la majorité (86 %) des ménages habitaient un logement qui n'avait pas besoin de réparations majeures et qui comptait suffisamment de chambres pour répondre à leurs besoins, un ménage sur sept habitait dans un logement nécessitant des réparations majeures ou de taille inappropriée. La proportion de personnes vivant dans un logement ne répondant pas aux normes était près de trois fois plus élevée chez les ménages du quintile de revenu inférieur que chez les ménages du quintile de revenu supérieur.
- Les ménages qui étaient les plus susceptibles d'habiter dans un logement ne répondant pas aux normes étaient également plus susceptibles de consacrer une proportion importante de leur revenu au logement. Chez les locataires, les ménages composés d'un parent seul et les ménages du quintile inférieur de revenu, environ un ménage sur quatre habitait un logement qui ne satisfaisait pas aux normes, alors qu'ils dépensaient environ le tiers de leur revenu pour se loger.

- Les ménages à faible revenu ont dépensé proportionnellement deux fois plus de leur revenu après impôt pour se loger que les autres ménages.
- Les locataires à faible revenu ont dépensé près de la moitié de leur revenu au logement—ceux qui vivaient dans un logement non subventionné ont dépensé 48 % de leur revenu pour se loger, tandis que ceux qui vivaient dans un logement subventionné par l'État ont consacré une part bien moins importante de leur revenu au logement (31 %).

## ■ Pensions : immigrants et minorités visibles

- En 1998, 53 % des immigrants de sexe masculin de 25 à 54 ans avaient un régime de retraite dans le cadre de leur emploi, contre 57 % des hommes nés au Canada. Chez les femmes, les pourcentages correspondants étaient respectivement de 44 % et de 48 %.
- Seulement 46 % des hommes appartenant à une minorité visible (dont la plupart sont des immigrants) bénéficiaient d'un régime de retraite en 1998, c'est-à-dire beaucoup moins que le taux observé pour les autres employés de sexe masculin (57 %). Par contre, 45 % des femmes des minorités visibles avaient un régime de retraite, soit une proportion assez proche de celle des autres femmes (48 %).
- Les immigrants de sexe masculin faisant partie d'une minorité visible participaient beaucoup moins que les autres immigrants de même sexe à un régime de retraite. Cet écart représentait 15 points de pourcentage. Les différences liées au nombre d'années passées au Canada, à l'appartenance syndicale, à la taille de l'entreprise et au secteur d'emploi pourraient expliquer la moitié de l'écart.

*Perspective*

L'EMPLOI ET LE REVENU EN

# PERSPECTIVE

## LA REVUE PAR EXCELLENCE

### sur l'emploi et le revenu de Statistique Canada

**Oui, je désire recevoir L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE**  
(N° 75-001-XPF au catalogue).

**Nous vous offrons encore plus!**

Une réduction de 20 %  
sur un abonnement de 2 ans!  
Seulement 92,80 \$ (taxes en sus)

Une réduction de 30 %  
sur un abonnement de 3 ans!  
Seulement 121,80 \$  
(taxes en sus)

**Abonnez-vous aujourd'hui à L'emploi et le revenu en perspective!**



**BON DE COMMANDE**



**ENVOYEZ À**

Statistique Canada  
Gestion de la circulation  
120, avenue Parkdale  
Ottawa (Ontario)  
Canada, K1A 0T6



**COMPOSEZ**

**1 800 267-6677**  
Utilisez votre carte VISA  
ou MasterCard. De l'extérieur  
du Canada et des États-Unis  
et dans la région d'Ottawa,  
composez le (613) 951-7277.



**TÉLÉCOPIEZ AU**

**1 800 889-9734**  
**(613) 951-1584**

*Veillez ne pas envoyer de confirmation pour  
les commandes faites par téléphone/télécopieur.*



**COURRIEL**

**order@statcan.ca**

Nom \_\_\_\_\_

Entreprise \_\_\_\_\_ Service \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Province \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_ Télécopieur \_\_\_\_\_

N° au catalogue	Titre
75-001-XPF	L'emploi et le revenu en perspective

**LES PRIX NE COMPRENNENT PAS LES TAXES DE VENTES.**  
Les clients canadiens ajoutent la TPS de 7% et la TVP en vigueur ou la TVH.  
N° de TPS R121491807.  
Le chèque ou mandat-poste doit être établi à l'ordre du *Receveur général du Canada*.  
PF 097042

**MODALITÉS DE PAIEMENT** (cochez une seule case)

**Veillez débiter mon compte :**  MasterCard  VISA

N° de carte \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_ Date d'expiration \_\_\_\_\_

Détenteur de carte (en majuscules s.v.p.) \_\_\_\_\_

**Paiement inclus** \_\_\_\_\_ \$

**N° du bon de commande** \_\_\_\_\_

Signature de la personne autorisée \_\_\_\_\_

Abonnement	Canada (\$ CA)	Quantité	Total \$ CA
1 an	58,00		
2 ans	92,80		
3 ans	121,80		
Total			
TPS (7%) - (clients canadiens seulement, s'il y a lieu)			
TVP en vigueur (clients canadiens seulement, s'il y a lieu)			
TVH en vigueur (N.-É., N.-B., T.-N.)			
Frais de port : États-Unis 24 \$ CA, autres pays 40 \$ CA			
<b>Total général</b>			

# Le logement, une question de revenu

Sophie Lefebvre

LE LOGEMENT JOUE UN RÔLE IMPORTANT dans la qualité de vie des personnes. En effet, en plus d'avoir besoin d'une quantité suffisante de nourriture et de vêtements, les gens doivent pouvoir occuper un logement convenable. Mais certains ménages éprouvent des difficultés financières qui les obligent parfois à choisir entre un logement adéquat et d'autres nécessités. Le fait d'habiter un logement inadéquat peut avoir des conséquences permanentes, surtout chez les enfants. Selon une étude du Conseil canadien de développement social, un logement exigu et en mauvais état a des effets néfastes sur la santé, le comportement et le développement des enfants (Jackson et Roberts, 2001).

Le marché du logement s'est modifié au cours des deux dernières décennies et certains changements ont eu une incidence sur l'offre de logements locatifs. Les investissements faits dans le logement social ont considérablement diminué de 1985 à 1997 (Cooper, 2001) et, parallèlement, la construction de logements locatifs privés a fléchi. Ces facteurs, parmi d'autres, ont entraîné une baisse du nombre de logements locatifs disponibles. Selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le taux d'inoccupation moyen des logements locatifs dans les centres métropolitains est passé de 4,3 % en 1996 à 1,6 % en 2000, puis à 1,1 % en 2001.

Le présent article porte sur la situation relative au logement des Canadiens en 2000 et s'attarde aux questions suivantes : Quel pourcentage de Canadiens étaient propriétaires-occupants? Leur logement était-il en bon état? Était-il assez grand pour répondre à leurs besoins? Quelle proportion de leur revenu consacraient-ils au logement? (Voir *Source des données et définitions*).

*Sophie Lefebvre est au service de la Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages. On peut communiquer avec elle au (613) 951-5870 ou à [perspective@statcan.ca](mailto:perspective@statcan.ca).*

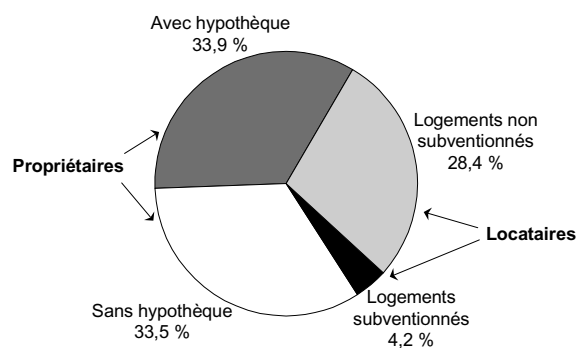
## Être propriétaire, une question d'emplacement et de revenu

Le fait d'être propriétaire d'un logement représente un investissement à long terme qui peut aider à maintenir le niveau de vie d'une personne durant le cycle de vie (voir *Cycle de vie et logement*). Un logement libre d'hypothèque peut être une source de fonds supplémentaires si, au moment de la retraite, le propriétaire le vend pour en acheter un autre moins coûteux ou contracte un prêt hypothécaire inversé, qui lui procure des rentes régulières<sup>1</sup>.

En 2000, 67 % des ménages canadiens étaient propriétaires de leur logement, tandis que le reste étaient des locataires, dont 4 % habitaient des logements subventionnés par l'État<sup>2</sup> (graphique A). La moitié des propriétaires n'avaient pas d'hypothèque.

Les proportions de propriétaires variaient grandement suivant la région et la taille de la collectivité. Dans les centres urbains, 64 % des ménages étaient propriétaires de leur logement, comparativement à 86 % dans les régions rurales (dont la population était inférieure à

**Graphique A : Les deux tiers des ménages étaient propriétaires de leur logement.**



Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2000



## Source des données et définitions

Le présent article s'appuie sur les données de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) de 2000. L'EDM est une enquête annuelle qui recueille des données sur les dépenses des ménages, le revenu, les caractéristiques des logements et l'équipement ménager. Des entrevues individuelles ont été menées auprès d'un échantillon d'environ 15 000 ménages répartis dans les 10 provinces. La collecte des données s'est déroulée de janvier à mars 2001, et les chiffres sur le revenu et les dépenses couvraient la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2000. Cette enquête est tenue depuis 1997 et a remplacé les enquêtes périodiques suivantes : l'Enquête sur les dépenses des familles et l'Enquête sur l'équipement ménager.

La présente étude visait seulement les ménages qui, en 2000, comprenaient une famille économique ayant loué ou ayant possédé un logement tout au long de l'année, ayant déclaré des dépenses de logement et un revenu positifs, et dont le ratio des dépenses de logement (voir ci-dessous) n'était pas supérieur à 100 %. Ces ménages représentaient 90 % de l'estimation totale de l'EDM.

Par **ménage**, on entend une personne ou un groupe de personnes qui occupent une unité de logement. Un ménage pour l'année entière compte au moins un membre pour l'année entière.

Le **revenu après impôt du ménage** s'entend de la somme des revenus après impôt de tous les membres du ménage qui étaient âgés de 16 ans et plus en 2000. Il comprend les revenus provenant des traitements et des salaires, du travail autonome, des placements, des paiements de transfert gouvernementaux et des pensions. Les renseignements sur le revenu des membres pour une partie de l'année ont été recueillis pour la partie de l'année durant laquelle ils étaient membres du ménage.

Le **revenu rajusté après impôt** est corrigé pour tenir compte de la taille, de la composition et des membres du ménage pour une partie de l'année, de façon à permettre une comparaison entre tous les ménages suivant une base commune de revenu et des économies d'échelle entre les ménages. L'ajustement est la somme des facteurs individuels suivants :

- un adulte est compté comme un; chaque adulte supplémentaire, comme 0,4;
- chaque enfant de moins de 16 ans est compté comme 0,3 (à l'exception des ménages composés d'un seul adulte où le premier enfant est compté comme 0,4).

Chaque facteur individuel est également rajusté suivant la partie de l'année (2000) durant laquelle le membre faisait partie du ménage, de façon à ce que le facteur individuel soit représentatif d'une période d'une année.

### Exemples :

	Ménage		
	A	B	C
Taille et composition	2 adultes, pour l'année entière	2 adultes, un pour 26 semaines	2 adultes, 2 enfants, pour l'année entière
Revenu après impôt	30 000 \$	30 000 \$	40 000 \$
Rajustement	1 + 0,4 = 1,4	1 + 0,4(26/52) = 1,2	1 + 0,4 + 2(0,3) = 2
Revenu rajusté	30 000 \$ / 1,4 = 21 429 \$	30 000 \$ / 1,2 = 25 000 \$	40 000 \$ / 2 = 20 000 \$

Les ménages A et B avaient le même revenu après impôt, mais parce qu'un membre du ménage B était présent pendant 26 semaines seulement, le revenu disponible de ce ménage a été divisé par un facteur d'ajustement moindre, ce qui a fait que le ménage B avait un revenu supérieur à celui du ménage A. Le ménage C avait le revenu après impôt le plus élevé, mais en raison de la taille et de la composition du ménage, son revenu disponible était le plus faible.

Les **quintiles de revenu rajusté après impôt** sont obtenus en classant les ménages par ordre ascendant suivant le revenu rajusté après impôt du ménage et en répartissant les ménages dans cinq groupes égaux.

### Composition du ménage

- ménages composés d'une personne (homme ou femme);
- couples (avec ou sans enfants de moins de 18 ans);
- parents seuls (homme ou femme) ayant des enfants de moins de 18 ans;
- autres ménages.

La catégorie des autres ménages est composée de personnes apparentées vivant ensemble qui ne sont pas comprises dans les trois autres groupes, par exemple, un frère et une sœur. Sont également compris dans cette catégorie les parents seuls dont tous les enfants ont 18 ans et plus.

**Dépenses de logement** : dépenses annuelles pour le logement principal. Pour les **propriétaires**, ces dépenses comprennent les paiements hypothécaires réguliers, les taxes foncières, les services publics (l'eau, le chauffage et l'électricité) et les frais de copropriété. Pour les **locataires**, elles comprennent les services publics (l'eau, le chauffage et l'électricité), si les frais liés à ces services ne sont pas compris dans le loyer.

**Ratio des dépenses de logement** : les dépenses de logement divisées par le revenu après impôt du ménage.

**Logement nécessitant des réparations majeures** : les ménages devaient évaluer l'état de leur logement en répondant à une question sur les réparations nécessaires. Pour orienter le répondant, la question donnait des exemples détaillés d'entretien régulier, ainsi que de réparations mineures et majeures. Pour qu'un logement soit en bon état, celui-ci devait seulement nécessiter des travaux d'entretien ou au plus des réparations mineures. Cette norme est similaire à la norme relative à la qualité d'un logement définie par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en 1991.

**Logement de taille inappropriée** : logement qui ne répond pas à la norme relative à la taille d'un logement définie par la SCHL (1991) :

- pas plus de deux personnes par chambre;
- les parents occupent une chambre distincte de celle des enfants;
- les membres du ménage âgés de 18 ans et plus occupent une chambre séparée, à moins qu'ils ne soient mariés ou qu'ils cohabitent en tant que conjoints;
- les enfants à charge âgés de 5 ans et plus de sexe distinct ne partagent pas une chambre.

Aux fins de la présente analyse, on définit un **ménage à faible revenu** comme un ménage ayant un revenu rajusté après impôt inférieur de 50 % au revenu médian après impôt de sa région. Vingt différentes régions ont été établies. Chacune des dix provinces a été divisée en secteurs urbains et ruraux afin de tenir compte de la différence entre les marchés d'habitation urbain et rural. *Nota : Il ne s'agit pas de la méthode officielle utilisée par Statistique Canada pour définir les ménages à faible revenu.*

**Tableau 1 : Caractéristiques choisies des ménages suivant le mode d'occupation**

	Nombre total de ménages en milliers	Propriétaire			Locataire
		Total	Avec hypothèque	Sans hypothèque	
			%		
<b>Total</b>	10 501	67,4	33,9	33,5	32,6
<b>Collectivité*</b>					
Urbaine	8 733	63,5	33,7	29,9	36,5
Rurale	1 768	86,4	35,0	51,5	13,6
<b>Régions</b>					
Atlantique	814	75,4	32,8	42,6	24,6
Québec	2 761	57,8	29,8	28,0	42,2
Ontario	3 879	68,4	35,3	33,1	31,6
Manitoba-Saskatchewan	728	75,3	32,8	42,5	24,7
Alberta	950	75,8	41,7	34,2	24,2
Colombie-Britannique	1 370	69,1	33,9	35,2	30,9
<b>Composition du ménage</b>					
Ménage composé d'une personne	2 635	42,5	13,2	29,3	57,5
Couple	6 039	80,4	43,0	37,4	19,6
Parent seul	561	36,0	26,4	9,6	64,0
Autres ménages	1 265	71,2	36,7	34,6	28,8
<b>Quintiles de revenu rajusté après impôt</b>					
Quintile inférieur	2 101	39,7	9,2	30,5	60,3
Deuxième quintile	2 102	60,8	23,7	37,1	39,2
Quintile médian	2 099	72,9	40,4	32,5	27,1
Quatrième quintile	2 099	78,3	46,5	31,8	21,7
Quintile supérieur	2 100	85,4	49,7	35,7	14,7

Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2000

\* Les régions urbaines comprennent les agglomérations de 10 000 habitants et plus; les régions rurales comptent moins de 10 000 habitants.

Le fait d'être propriétaire dépendait beaucoup du revenu après impôt des ménages. Même après correction pour tenir compte de la taille du ménage<sup>3</sup>, on a remarqué que le revenu influait grandement sur le choix que les gens ont fait de devenir propriétaire ou non. À titre d'exemple, seulement 40 % des ménages du quintile de revenu inférieur étaient propriétaires de leur logement, comparativement à 85 % des ménages du quintile supérieur.

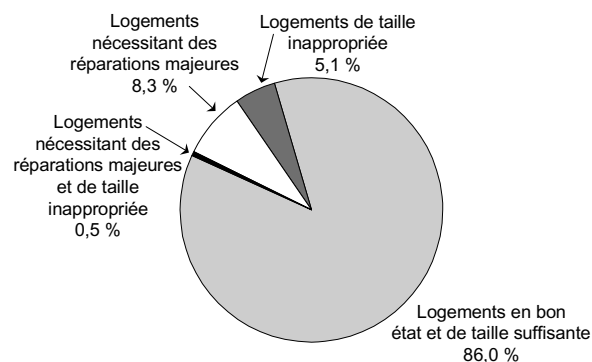
Le fait d'être propriétaire était également lié à la composition du ménage, plus particulièrement à la présence d'un deuxième adulte dans le ménage. En effet, les proportions de propriétaires chez les ménages composés d'une personne et chez les parents seuls (43 % et 36 % respectivement) étaient considérablement inférieures à celles chez les couples et les autres ménages (80 % et 71 % respectivement).

À tous les échelons de revenu, les proportions de propriétaires chez les ménages composés d'un seul adulte (parent seul et une personne)

10 000 habitants) (tableau 1). Le fait d'avoir une hypothèque ou non fluctuait aussi suivant la collectivité : 51 % des propriétaires en milieu rural n'avaient pas d'hypothèque, comparativement à 30 % des propriétaires en milieu urbain. Cela peut être attribuable à la plus faible valeur marchande des biens immobiliers dans les petites villes, qui permet aux ménages d'éteindre leur hypothèque plus rapidement, et au fait que les fermes sont souvent léguées d'une génération à l'autre.

Les régions de l'Atlantique et des Prairies affichaient les pourcentages de propriétaires les plus élevés (plus de 75 %). La région de l'Atlantique et celle formée du Manitoba et de la Saskatchewan avaient également les taux les plus élevés de propriétaires n'ayant pas d'hypothèque (43 %). Par contraste, le Québec affichait le taux le plus faible (58 %) de propriétaires-occupants au pays.

**Graphique B : La plupart des ménages habitaient un logement qui était en bon état et de taille suffisante.**



Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2000

étaient de beaucoup inférieures à celles des ménages comptant plus d'un adulte (couples et autres ménages). À titre d'exemple, le pourcentage de propriétaires chez les ménages composé d'un seul adulte s'élevait à 28 % dans le quintile inférieur, par rapport à 55 % chez les ménages comptant plus d'un adulte du même quintile, et à 66 % comparativement à 90 % dans le quintile supérieur (données non indiquées).

### Un logement sur sept nécessitait des réparations majeures ou était de taille inappropriée

En 2000, la vaste majorité (86 %) des ménages habitaient un logement qui n'avait pas besoin de réparations majeures (c'est-à-dire en bon état) et qui comptait suffisamment de chambres pour répondre à leurs besoins (de taille suffisante) (graphique B). Les ménages restants (14 %) occupaient des logements ne répondant pas aux normes relatives à l'état ou à la taille : 8,3 % occupaient des logements nécessitant des réparations majeures, 5,1 %, des logements de taille inappropriée et 0,5 %, des logements de taille inappropriée et nécessitant des réparations majeures.

Les locataires étaient plus susceptibles que les propriétaires de vivre dans un logement ne répondant pas aux normes, particulièrement en ce qui concerne la taille : 11 % des locataires par rapport à 3 % des propriétaires (tableau 2). Quelque 8 % des propriétaires ayant une hypothèque vivaient dans un logement nécessitant des réparations majeures.

Ce sont les mères seules et les « autres ménages » qui affichaient les taux les plus élevés d'occupation d'un logement qui ne satisfaisait pas

**Tableau 2 : Ménages occupant un logement ne répondant pas aux normes relatives à l'état ou à la taille, et dépenses de logement**

	Nombre total des ménages	Proportion occupant un logement			Ratio médian des dépenses de logement*
		Nécessitant des réparations majeures*	De taille inappropriée	Nécessitant des réparations majeures ou de taille inappropriée	
	en milliers			%	
<b>Total</b>	<b>10 501</b>	<b>8,9</b>	<b>5,6</b>	<b>14,0</b>	<b>21</b>
<b>Mode d'occupation</b>					
Propriétaire	7 077	9,1	2,9	11,7	18
Avec hypothèque	3 557	8,4	3,4	11,5	25
Sans hypothèque	3 520	9,8	2,3	11,9	11
Locataire	3 424	8,4	11,3	18,7	28
<b>Composition du ménage</b>					
Ménage composé d'une					
personne	2 635	7,9	4,4	12,0	28
Homme	1 243	8,5	6,5	14,2	27
Femme	1 392	7,4	2,6	10,0	29
Couple	6 039	8,9	3,6	12,1	18
Avec enfants de moins					
de 18 ans	2 587	9,7	6,4	15,3	21
Sans enfants	3 453	8,3	1,5	9,8	16
Parent seul avec enfants					
de moins de 18 ans	561	9,3	14,5	22,4	29
Homme	92	F	F	F	22
Femme	469	10,0	14,9	23,2	31
Autres ménages	1 265	10,4	14,1	23,4	20
<b>Collectivité</b>					
Urbaine	8 733	8,1	6,3	13,9	22
Rurale	1 768	12,5	2,3	14,3	17
<b>Quintile de revenu rajusté après impôt</b>					
Quintile inférieur	2 101	11,9	10,7	21,3	33
Deuxième quintile	2 102	9,3	6,1	14,9	24
Quintile médian	2 099	9,6	4,7	13,7	21
Quatrième quintile	2 099	7,8	4,8	12,4	19
Quintile supérieur	2 100	5,8	F	7,6	15

Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2000

\* Ratio des dépenses de logement au revenu après impôt. Voir Source des données et définitions.

aux normes relatives à l'état (10 %) et qui présentaient les proportions les plus élevées d'occupation d'un logement de taille inappropriée (15 % et 14 % respectivement).

La proportion de couples sans enfants occupant un logement qui ne satisfaisait pas aux normes relatives à l'état ou à la taille (10 %) équivalait seulement aux deux tiers de la proportion correspondante de couples avec enfants (15 %). Chez ces deux groupes, la majorité des logements nécessitaient des réparations majeures. Cependant, les couples avec enfants étaient



quatre fois plus susceptibles que les couples sans enfants de vivre dans un logement de taille inappropriée. Un ménage rural sur huit (13 %) occupait un logement ayant besoin de réparations majeures, comparativement à 8 % des ménages urbains.

La proportion des ménages vivant dans un logement ne répondant pas aux normes relatives à l'état ou à la taille était près de trois fois plus élevée dans le quintile de revenu inférieur (21 %) que dans le quintile de revenu supérieur (8 %). (Ces données ne permettent toutefois pas de distinguer les ménages qui avaient la capacité ou la possibilité de modifier l'état de leur logement de ceux qui ne le pouvaient pas.)

### Le mauvais état et la taille inappropriée du logement étaient souvent liés à la capacité financière

Dans l'ensemble, les ménages ont dépensé environ le cinquième (21 %) de leur revenu après impôt pour se loger (tableau 2). Les occupants de logements ne répondant pas aux normes relatives à l'état ou à la taille affichaient également un ratio médian des dépenses de logement supérieur. Mentionnons, par exemple, que même si les locataires dépensaient 28 % de leur revenu pour se loger, 19 % d'entre eux occupaient un logement nécessitant des réparations majeures ou de taille inappropriée. Des résultats similaires ont été relevés chez les ménages composés d'une mère seule et les ménages du quintile de revenu inférieur. Chez ces groupes, environ un ménage sur quatre vivait dans un logement ne répondant pas aux normes, alors qu'ils dépensaient environ le tiers de leur revenu pour se loger<sup>4</sup>, ce qui laisse entendre qu'ils n'avaient pas les

moyens d'améliorer leur situation. Toutefois, ce ne sont pas tous les ménages affichant un ratio de dépenses de logement élevé qui habitaient des logements ne satisfaisant pas aux normes. Les femmes vivant seules, par exemple, consacraient 29 % de leur revenu après impôt au logement, mais seulement 10 % d'entre elles occupaient un logement nécessitant des réparations majeures ou de taille inappropriée.

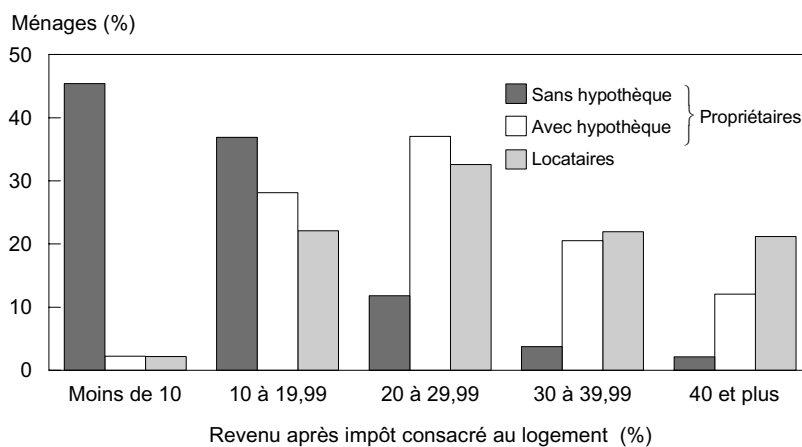
### Le ratio médian masquait une grande répartition

La répartition des ménages suivant le ratio des dépenses de logement différait grandement selon le mode d'occupation. Pas moins de 82 % des propriétaires n'ayant pas d'hypothèque se situaient dans les échelons inférieurs de l'échelle de répartition, c'est-à-dire qu'ils dépensaient moins de 20 % de leur revenu après impôt au logement (graphique C). Tant chez les locataires que chez les propriétaires ayant une hypothèque, la répartition des ménages atteignait un sommet dans la tranche allant de 20,0 % à 29,9 %. Toutefois, la répartition des locataires fluctuait moins que celle des propriétaires ayant une hypothèque. Un peu plus d'un locataire sur cinq, comparativement à seulement un propriétaire ayant une hypothèque sur huit, dépensait 40 % ou plus de son revenu après impôt pour se loger.

### Les dépenses de logement étaient importantes chez les ménages des quintiles inférieurs de revenu

Les locataires ont dépensé une plus grande proportion de leur revenu pour se loger parce que la majorité d'entre eux se situaient dans les deux quintiles inférieurs de revenu. Chez les locataires et les propriétaires ayant une hypothèque et appartenant au même quintile de revenu, les propriétaires ont dépensé un pourcentage légèrement plus élevé de leur revenu au logement<sup>5</sup>. Dans le quintile de revenu inférieur, les locataires et les propriétaires

**Graphique C : Un peu plus d'un locataire sur cinq dépensait 40 % ou plus de son revenu pour se loger.**



Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2000

ayant une hypothèque ont dépensé presque 40 % de leur revenu pour se loger (tableau 3). À l’opposé, les propriétaires n’ayant pas d’hypothèque se situant dans le même quintile ont consacré 21 % de leur revenu au logement. Le pourcentage de propriétaires n’ayant pas d’hypothèque était presque constant dans les quintiles de revenu — ils se situaient à peu près au tiers de chaque quintile (de 30 % à 37 %). En revanche, le pourcentage de propriétaires ayant une hypothèque augmentait selon le revenu. Seulement 9 % des ménages du quintile inférieur étaient des propriétaires ayant une hypothèque, comparativement à 50 % des ménages du quintile supérieur.

Le fardeau du coût du logement des ménages du quintile de revenu inférieur diminuait considérablement si le logement n’était pas grevé d’une hypothèque. Les dépenses de logement ne semblent pas faciles à gérer pour les ménages du quintile de revenu inférieur à moins qu’ils ne soient déjà propriétaires de leur logement — mais moins d’un tiers étaient dans cette situation.

### Factorisation des préférences

Certains ménages consacrent une proportion élevée de leur revenu aux dépenses de logement parce qu’ils préfèrent habiter un logement plus spacieux ou parce qu’ils veulent liquider leur hypothèque le plus rapidement possible. Par

ailleurs, certains ménages peuvent ne pas avoir la capacité de réduire leurs dépenses de logement. Leurs choix sont limités par la disponibilité de logements abordables qui répondent à leurs besoins. Afin de mieux comprendre la situation des ménages qui semblent avoir peu de choix quand arrive le temps de se choisir un logement, la dernière partie du présent article porte sur les ménages à faible revenu.

En 2000, 11 % des ménages se trouvaient en situation de faible revenu (voir *Source des données et définitions*). Les ménages composés d’une personne représentaient 49 % des ménages à faible revenu, mais seulement 22 % des ménages n’étant pas à faible revenu (graphique D). L’autre groupe sur-représenté était celui des parents seuls (15 %). Plus précisément, les mères seules représentaient 14 % des ménages à faible revenu et seulement 3 % des ménages n’étant pas à faible revenu. En fait, plus du tiers des mères seules touchaient un faible revenu. En outre, près des trois quarts des ménages à faible revenu étaient locataires, comparativement à un peu plus du quart des ménages n’étant pas à faible revenu.

### Les ménages à faible revenu étaient plus susceptibles d’occuper un logement ne répondant pas aux normes

Dans la mesure où les ménages à faible revenu ont des choix limités en fait de logement, on pourrait s’attendre à ce qu’ils éprouvent plus de difficultés touchant l’état et la taille de leur logement. En effet, un ménage à faible revenu sur quatre occupait un logement de taille inappropriée ou nécessitant des réparations majeures, comparativement à environ un ménage sur huit n’étant pas à faible revenu (graphique E). Les ménages à faible revenu étaient trois fois plus susceptibles que les ménages n’étant pas à faible revenu de vivre dans un logement comptant un nombre insuffisant de chambres. Ils étaient aussi une fois et demie plus susceptibles d’habiter un logement nécessitant des réparations majeures.

### Les locataires à faible revenu consacraient près de la moitié de leur revenu au logement

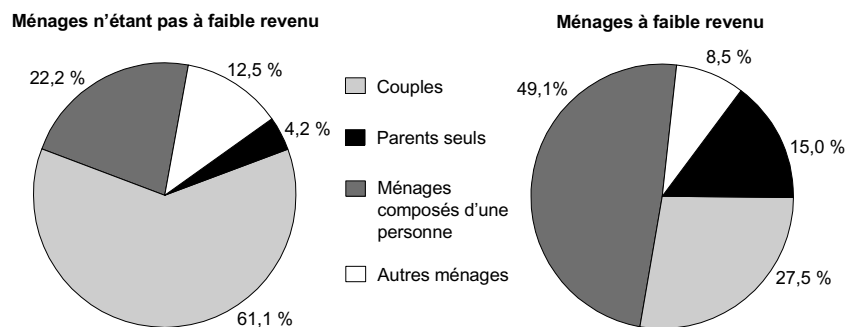
En outre, le ratio médian des dépenses de logement des ménages à faible revenu (39 %) était le double de celui des ménages n’étant pas à faible revenu (20 %) (tableau 4). Les locataires à faible

**Tableau 3 : Ratio médian des dépenses de logement et ménages selon le mode d’occupation**

Quintiles de revenu rajusté	Propriétaire			Locataire
	Total	Avec hypothèque	Sans hypothèque	
	%			
	Ratio médian des dépenses de logement			
Inférieur	24	39	21	38
Deuxième	20	30	14	29
Médian	19	28	11	23
Quatrième	18	24	8	20
Supérieur	14	19	6	16
	Mode d’occupation			
Inférieur	39,7	9,2	30,5	60,3
Deuxième	60,8	23,7	37,1	39,3
Médian	72,9	40,4	32,5	27,1
Quatrième	78,3	46,5	31,8	21,7
Supérieur	85,4	49,7	35,7	14,7

Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2000

**Graphique D : Les ménages composés d'une personne et les parents seuls sont surreprésentés dans le groupe des ménages à faible revenu.**



Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2000

revenu, qui représentaient 70 % de tous les ménages à faible revenu, consacraient une proportion encore plus importante de leur revenu aux dépenses de logement (42 %). Les locataires à faible revenu qui habitaient des logements non subventionnés dépensaient 48 % de leur revenu pour se loger, tandis que ceux qui vivaient dans des logements subventionnés par l'État dépensaient beaucoup moins (31 %).

Les propriétaires n'ayant pas d'hypothèque représentaient 24 % des ménages à faible revenu et consacraient 28 % de leur revenu après impôt au logement, tandis que les propriétaires ayant une hypothèque représentaient seulement 6 % des ménages à faible revenu et dépensaient 44 % de leur revenu après impôt pour se loger.

**Tableau 4 : Ratio médian des dépenses de logement**

	Tous les ménages		Ménages n'étant pas à faible revenu		Ménages à faible revenu	
	Total	Ratio*	Total	Ratio*	Total	Ratio*
	en milliers	%	en milliers	%	en milliers	%
<b>Total</b>	<b>10 501</b>	<b>21</b>	<b>9 369</b>	<b>20</b>	<b>1 131</b>	<b>39</b>
Propriétaire	7 077	18	6 735	17	341	30
Avec hypothèque	3 557	25	3 492	25	65	44
Sans hypothèque	3 520	11	3 243	10	276	28
Locataire	3 424	28	2 634	25	790	42
Logement non subventionné	2 984	27	2 427	24	557	48
Logement subventionné**	440	29	207	27	233	31

Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2000

\* Ratio des dépenses de logement. Voir Sources des données et définitions.

\*\* Voir note 2.

## Sommaire

La majorité des ménages (67 %) étaient propriétaires de leur logement, mais les proportions de propriétaires variaient suivant plusieurs caractéristiques des ménages, principalement le revenu. Seulement 40 % des ménages du quintile de revenu inférieur étaient propriétaires, comparativement à 85 % de ceux du quintile de revenu supérieur.

La majorité des ménages (86 %) habitaient un logement en bon état et de taille suffisante, et consacraient environ le cinquième de leur revenu après impôt aux dépenses de logement. Les ménages restants (14 %) éprouvaient certaines difficultés liées à l'état ou à la taille de leur logement, qui découlaient souvent de leur revenu insuffisant. Les ménages à faible revenu dépensaient en moyenne 39 % de leur revenu pour se loger et pourtant, un ménage sur quatre occupait un logement de taille inappropriée ou nécessitant des réparations majeures.

Près de trois ménages à faible revenu sur quatre étaient locataires et ceux qui habitaient des logements subventionnés par l'État avaient un fardeau considérablement moindre au chapitre des dépenses de logement. Le fait d'être propriétaire d'un logement libre d'hypothèque avait une incidence favorable sur le ratio des dépenses de logement des ménages à faible revenu et des ménages âgés.

En général, le ratio des dépenses de logement des ménages composés d'un seul adulte était plus susceptible d'être élevé. Les parents seuls et les « autres ménages » étaient plus susceptibles d'éprouver des difficultés touchant l'état ou la taille de leur logement en raison de leur pourcentage élevé dans le quintile de revenu inférieur.

## Cycle de vie et logement

Dans la mesure où l'âge est un bon indicateur du cycle de vie, l'analyse ci-dessous du mode d'occupation, du ratio des dépenses et du groupe d'âge du principal soutien économique du ménage illustre les changements ayant trait au logement au cours des différentes étapes de la vie.

Chez les ménages où le principal soutien économique était âgé de moins de 35 ans, la majorité (56 %) étaient locataires, et le ratio des dépenses de logement, à la fois des locataires et des propriétaires, était d'environ 25 %.

Pour ce qui est des ménages dont le principal soutien économique était âgé de 35 à 44 ans, ils affichaient le même ratio des dépenses de logement (de 25 à 27 %), mais 65 % étaient propriétaires et la majorité avaient une hypothèque.

Les trois quarts des ménages dont le principal soutien économique était âgé de 45 à 54 ans étaient propriétaires et la majorité avaient une hypothèque. Dans cette catégorie, les locataires consacraient une proportion plus élevée de leur revenu net aux dépenses de logement que les propriétaires ayant une hypothèque. Cet écart peut, en partie, être attribuable au fait qu'à cette étape de la vie, la majorité des ménages qui pouvaient acheter un logement l'ont déjà fait et qu'une proportion de locataires touchaient un plus faible revenu. De fait, le revenu médian rajusté des locataires à cette étape était de 20 000 \$, comparativement à 32 700 \$ chez les propriétaires.

La moitié (52 %) des ménages dont le principal soutien économique était âgé de 55 à 64 ans étaient des propriétaires n'ayant pas d'hypothèque, ce qui influait sur le ratio des dépenses de logement des propriétaires qui s'élevait à 14 % seulement par rapport à 27 % chez les locataires.

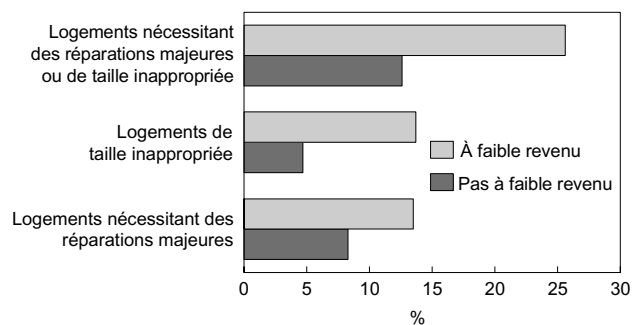
Chez les ménages où le principal soutien économique était âgé de 65 ans et plus, une plus faible proportion étaient propriétaires (70 %), comparativement à la catégorie précédente (80 %), mais 64 % avaient éteint leur hypothèque. Les propriétaires âgés n'ayant pas d'hypothèque consacraient 15 % de leur revenu net aux dépenses de logement, comparativement à 34 % chez les locataires âgés.

En bref, les proportions de propriétaires ont augmenté progressivement suivant l'âge jusqu'à 65 ans, puis ont diminué légèrement. La proportion des propriétaires n'ayant pas d'hypothèque s'est accrue également suivant l'âge et, chez les personnes âgées de 55 ans et plus, ce mode d'occupation caractérisait la majorité des ménages. Sans tenir compte du mode d'occupation, le groupe le plus jeune affichait le ratio des dépenses de logement le plus élevé (25 %). Les ménages retraités (65 ans et plus) qui étaient des propriétaires-occupants n'ayant pas d'hypothèque assumaient un fardeau de dépenses de logement considérablement inférieur à celui des locataires.

Âge du principal soutien économique	Tous les ménages	Propriétaire			Locataire
		Total	Avec hypothèque	Sans hypothèque	
%					
Ratio médian des dépenses de logement					
Moins de 35 ans	25	24	26	9	25
35 à 44 ans	24	22	25	8	27
45 à 54 ans	19	16	23	7	25
55 à 64 ans	16	14	26	10	27
65 ans et plus	20	15	35	15	34
Mode d'occupation					
Moins de 35 ans	100	44,4	39,7	4,8	55,6
35 à 44 ans	100	64,7	50,0	14,7	35,3
45 à 54 ans	100	75,3	42,7	32,6	24,8
55 à 64 ans	100	79,9	27,8	52,1	20,1
65 ans et plus	100	70,4	6,0	64,4	29,6

Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2000

**Graphique E : Les ménages à faible revenu étaient deux fois plus susceptibles de vivre dans un logement nécessitant des réparations ou de taille inappropriée.**



Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2000

Enfin, plus d'un locataire sur cinq dépensait 40 % ou plus de son revenu après impôt pour se loger, ce qui représente un chiffre significatif, car 70 % des ménages à faible revenu occupaient des logements locatifs.

### Perspective

#### Notes

1 Dans le cadre du Programme canadien de revenu résidentiel, un prêt hypothécaire inversé permet aux propriétaires canadiens âgés de 62 ans et plus de convertir une portion de leur avoir net foncier en argent, dans la mesure où ils sont propriétaires-occupants de leur logement. Le montant admissible se situe entre 10 % et 40 % de la valeur marchande du logement et est fonction de l'âge des propriétaires. Plus âgés sont les propriétaires, plus le pourcentage convertissable est élevé (voir [www.chip.ca](http://www.chip.ca)).

2 Les ménages ont déclaré s'ils ont payé un loyer réduit cette année-là parce qu'ils habitaient un logement subventionné par un programme fédéral, provincial ou municipal. Le chiffre estimatif de 440 000 ménages (4 %) qui touchaient des prestations d'aide au logement d'un palier de gouvernement ou l'autre représente probablement une sous-estimation considérable du nombre réel de ménages qui ont bénéficié d'un loyer réduit en 2000. Selon les données publiées par la SCHL en 2000 dans la publication *Statistiques du logement au Canada*, quelque 639 000 ménages ont bénéficié d'une aide au logement en vertu des programmes fédéraux en vigueur.

3 Le revenu des ménages a été corrigé par un facteur d'ajustement qui tenait compte de la taille et de la composition du ménage ainsi que des membres pour une partie de l'année (voir *Source des données et définitions*).

4 Les ménages composés d'une mère seule occupant un logement ne satisfaisant pas aux normes relatives à l'état ou à la taille avaient un ratio médian des dépenses de logement plus élevé (36 %) que celui des ménages composés d'une mère seule occupant un logement en bon état et de taille suffisante (31 %).

5 Même s'ils étaient dans le même quintile de revenu, les propriétaires ayant une hypothèque affichaient un ratio médian de revenu rajusté après impôt quelque peu supérieur à celui des locataires, à l'exception de ceux du quintile supérieur (données non indiquées).

#### ■ Références

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT. *Les besoins impérieux de logement au Canada*, Ottawa, 1991.

COOPER, M. « Housing affordability: A children's issue », Ottawa, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, 2001, document de recherche n° F/11.

JACKSON, A. et P. ROBERTS. « Physical housing conditions and the well-being of children », Ottawa, Conseil canadien de développement social, 2001, document de référence sur le logement pour la publication *Le progrès des enfants au Canada 2001*.



# Pensions : immigrants et minorités visibles

René Morissette

**P**LUSIEURS ÉTUDES CANADIENNES ont examiné les différences entre les gains des immigrants et ceux des personnes nées au Canada (Grant, 1999; Baker et Benjamin, 1997; Bloom, Grenier et Gunderson, 1995), ainsi qu'entre les membres des minorités visibles et d'autres personnes (Hum et Simpson, 1998). Cependant, on n'a pas étudié les différences quant à la protection en matière de pensions, une composante importante de la rémunération des salariés.

À partir de l'Enquête sur l'activité (EA) et de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), le présent article permet d'examiner à quel point la participation des immigrants et des membres des minorités visibles à un régime de pension agréé (RPA) différait de celle des autres Canadiens entre 1988 et 1998 (voir *Sources des données*). Il porte sur les employés âgés de 25 à 54 ans<sup>1</sup>.

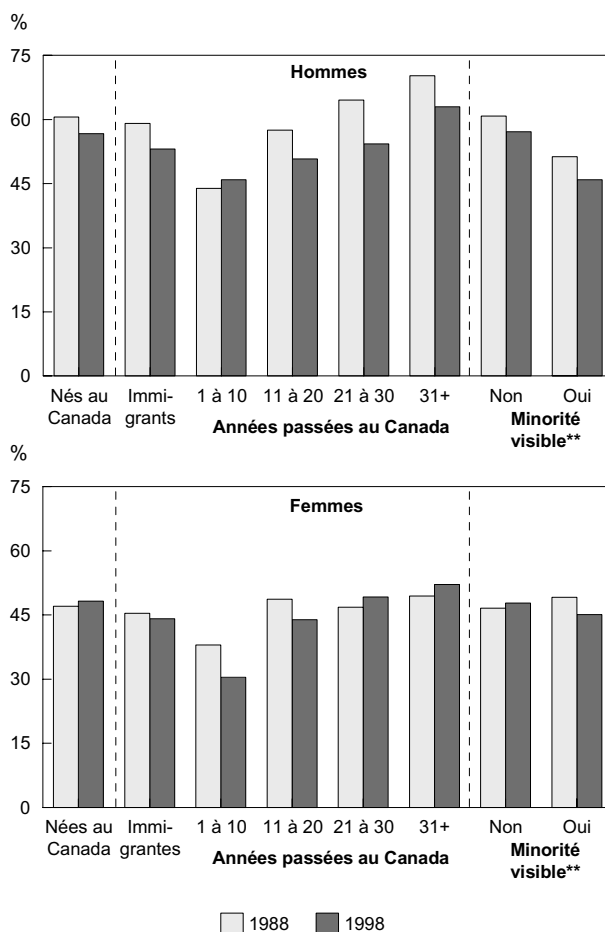
## Protection offerte par un RPA chez les immigrants

En 1998, la proportion d'immigrants ayant un RPA était légèrement inférieure à celle des personnes nées au Canada qui étaient protégées par ce type de régime. Chez les immigrants de sexe masculin, 53 % avaient un régime de retraite dans le cadre de leur emploi, contre 57 % des hommes nés au pays. Pour les femmes, les pourcentages correspondants étaient respectivement de 44 % et de 48 %.

Entre 1988 et 1998, la proportion d'immigrants de sexe masculin ayant un régime de retraite est passée de 59 % à 53 % (graphique A). La protection a aussi diminué chez les hommes nés au Canada. La plus grande partie de cette baisse était associée à la régression de la syndicalisation et au mouvement des travailleurs vers des branches d'activité où la protection

*René Morissette est au service de la Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail. On peut communiquer avec lui au (613) 951-3608 ou à [perspective@statcan.ca](mailto:perspective@statcan.ca).*

**Graphique A : Le déclin de la protection en matière de pensions\* chez les hommes était associé à la régression de la syndicalisation et à un mouvement vers des secteurs où la protection était faible.**



Sources : Enquête sur l'activité; Enquête sur la dynamique du travail et du revenu

\* Emploi principal en décembre.

\*\* Les chiffres de 1988 et de 1998 ne sont pas exactement comparables parce que la définition de l'appartenance à une minorité visible était différente.

était faible (Morissette et Drolet, 2000). Par contre, la proportion de femmes participant à un régime de retraite, qu'elles soient nées au Canada ou non, a peu changé.

Les légères variations liées à la participation des immigrantes à un régime de retraite cachent des tendances entre des groupes particuliers qui s'annulent les unes les autres. La participation à un tel régime a beaucoup diminué chez les nouvelles immigrantes (celles qui sont arrivées de 1 à 10 ans avant l'enquête), passant de 38 % à 30 %. Cependant, elle a légèrement augmenté chez leurs homologues arrivées il y a plus de 20 ans. Dans le cas des hommes, la participation n'a pas reculé chez les nouveaux immigrants mais a considérablement fléchi chez ceux qui étaient au Canada depuis plus de 10 ans.

### **La participation à un régime de retraite augmente-t-elle en même temps que le nombre d'années depuis l'immigration?**

Bon nombre des études déjà mentionnées ont montré que les gains des immigrants s'accroissent à mesure qu'augmente le temps passé au Canada. Ce phénomène résulte peut-être de plusieurs facteurs, entre autres, de l'amélioration de leurs compétences linguistiques ou de la probabilité accrue de faire partie de réseaux leur permettant d'avoir connaissance des possibilités sur le marché du travail. Étant donné que les emplois bien rémunérés offrent un régime de retraite plus souvent que les autres (Frenken et Maser, 1992), on s'attendrait à ce qu'un accroissement des gains des immigrants s'accompagne d'une augmentation de leur participation à un régime de retraite.

Les données transversales semblent d'abord appuyer cette allégation. Pour les femmes comme pour les hommes, la participation à un régime de retraite s'accroît considérablement à mesure que le nombre d'années passées au Canada augmente. En 1998, seulement 30 % des femmes arrivées au Canada au cours des 10 années antérieures avaient un régime de retraite, comparativement à 52 % de celles qui étaient au pays depuis plus de 30 ans. Pour les hommes, les pourcentages correspondants étaient de 46 % et de 63 %.

Cependant, l'association positive entre la protection en matière de pensions et le nombre d'années depuis l'immigration dans une seule coupe transversale ne signifie pas nécessairement que la participation d'une cohorte donnée d'immigrants à un RPA augmente avec le nombre d'années passées au Canada. Il se pourrait que

### **Sources des données**

L'**Enquête sur l'activité (EA)**, menée annuellement de 1986 à 1990, fournissait des renseignements sur les caractéristiques de l'activité sur le marché du travail et sur celles des emplois occupés pendant l'année. L'enquête permettait de prendre en compte jusqu'à cinq emplois qu'exerçait chaque répondant et fournissait des données sur diverses caractéristiques de chacun des emplois, dont la protection en matière de pensions. Aux fins de la présente étude, la participation à un régime de retraite implique qu'au moins un emploi procure une protection en matière de pensions pendant l'année civile.

L'**Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR)** est une enquête-ménage longitudinale introduite en janvier 1993. Tous les trois ans, environ 15 000 ménages s'ajoutent à l'enquête. Au cours d'une période de six ans, chaque ménage remplit annuellement deux questionnaires détaillés, dont l'un sur l'activité sur le marché du travail et l'autre sur le revenu.

la participation à un régime de retraite soit simplement plus grande dans les cohortes d'immigrants qui sont arrivées au pays il y a plus de 30 ans que dans les cohortes arrivées récemment. Il se pourrait aussi que plus les travailleurs vieillissent, plus ils occupent des emplois qui offrent des régimes de retraite<sup>2</sup>. Pour évaluer si la participation à un tel régime d'une cohorte donnée augmente avec le nombre d'années depuis l'immigration, il faut neutraliser l'âge et examiner la participation de la cohorte dans le temps.

Pour cela, il suffit de comparer la participation à un RPA des immigrants âgés de 25 à 54 ans en 1988 qui sont arrivés au Canada entre 1979 et 1988 (de 1 à 10 ans auparavant) à celle des immigrants âgés de 25 à 54 ans en 1998 qui sont arrivés pendant la même période (de 11 à 20 ans auparavant). Les résultats montrent que la participation des immigrants de sexe masculin de la cohorte de 1979 à 1988 à un régime de retraite est passée de 44 % en 1988 à 51 % en 1998. Cette tendance est particulièrement intéressante car elle s'est produite pendant une période où la participation à un RPA des hommes nés au Canada diminuait. *A priori*, cela semble indiquer que la participation a augmenté en même temps que le nombre d'années depuis l'immigration. Une tendance semblable a été observée pour les immigrantes. Leur participation à un RPA s'est accrue, passant de 38 % à 44 % entre 1988 et 1998, bien que celle des femmes nées au Canada ait peu changé durant cette période.

On a toutefois observé une tendance différente pour ceux qui ont immigré entre 1969 et 1978. Dans cette cohorte, la proportion d'hommes protégés par un régime de retraite a reculé, passant de 58 % en 1988 à 54 % en 1998, tandis que celle des femmes, qui s'établissait à 49 %, n'a pas changé.

Comment expliquer les tendances divergentes des deux cohortes? Une interprétation tient de ce que la participation à un RPA peut n'augmenter après l'immigration que jusqu'à un certain niveau. Les avantages liés au plus grand nombre d'années passées au Canada (la constitution de réseaux permettant d'obtenir de meilleurs renseignements concernant les possibilités sur le marché du travail, et ainsi de suite) pourraient n'exister qu'au cours des premières années qui suivent l'arrivée, puis disparaître.

Une autre possibilité découle de ce que les chiffres présentés pour les deux cohortes sont fondés sur des contrôles de l'âge assez larges. Une partie de l'augmentation de la participation à un régime pour la cohorte de 1979 à 1988 pourrait venir de ce que, en moyenne, les personnes qui faisaient partie du groupe des 25 à 54 ans en 1998 étaient plus âgées que leurs homologues en 1988<sup>3</sup>. Idéalement, pour neutraliser cette possibilité, on estimerait pour chaque cohorte une régression logistique dans laquelle la probabilité d'être protégé par un RPA dépendrait de l'âge, puis on calculerait la probabilité résultante pour une personne d'un âge donné. Cependant, la petitesse des échantillons rend sujets à caution les résultats d'une telle démarche. Par conséquent, lorsqu'on utilise les données de l'EA et de l'EDTR, il n'est pas certain, après neutralisation de l'âge, que la participation à un régime de retraite augmente effectivement avec le nombre d'années depuis l'immigration<sup>4</sup>.

### Y a-t-il convergence quant à la participation?

Les taux de protection quant à un RPA chez les immigrants et les travailleurs nés au Canada ont-ils eu tendance à converger au cours des dernières années? La réponse est ambiguë. Chez les hommes, les observations semblent indiquer une convergence partielle, tandis que chez les femmes, rien ne l'indique.

Comparer les hommes âgés de 25 à 44 ans en 1988 qui ont immigré entre 1979 et 1988 à leurs homologues nés au Canada permet de constater cette convergence partielle (graphique B). La proportion des immigrants de sexe masculin participant à un RPA est passée de 42 % en 1988 à 56 % en 1998 (alors qu'ils étaient âgés de 35 à 54 ans). Par contre, les hommes

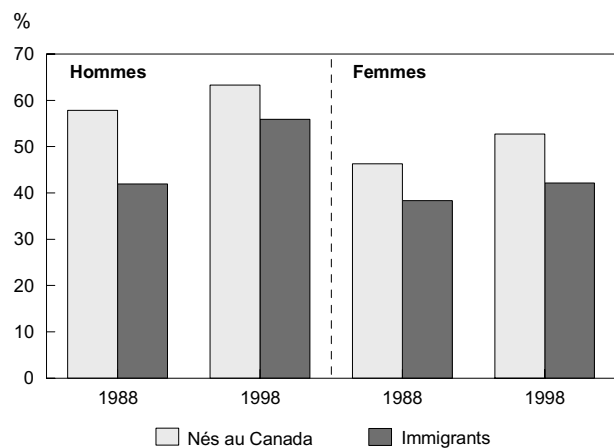
nés au Canada ont connu une augmentation plus modérée, passant de 58 % à 63 %. La différence de protection entre les deux groupes, qui était de 16 points de pourcentage en 1988, est par conséquent passée à 7 points en 1998, ce qui indique une certaine convergence<sup>5</sup>.

Pour les femmes, c'est autre chose. La participation à un régime de retraite de celles âgées de 25 à 44 ans en 1988 qui ont immigré entre 1979 et 1988 ne s'est accrue que de 4 points de pourcentage entre 1988 et 1998. Cependant, la différence de protection entre ces femmes et leurs homologues nées au Canada n'a pas fléchi du tout : elle est, au contraire, passée de 8 points de pourcentage en 1988 à 11 points en 1998.

### Appartenance à une minorité visible

La participation à un régime de retraite était légèrement plus faible chez les immigrants de sexe masculin que chez leurs homologues nés au Canada, mais la participation des hommes appartenant à une minorité visible (dont la plupart sont des immigrants) n'était que de 46 % en 1998, c'est-à-dire beaucoup moins que le taux observé pour les autres employés de sexe masculin (57 %)<sup>6</sup>. Par contre, la participation des femmes des minorités visibles était de 45 %, soit assez proche de celle des autres femmes (48 %).

**Graphique B : La participation des immigrants de sexe masculin à un régime de retraite\* et celle de leurs homologues nés au Canada avaient tendance à converger.**



Sources : Enquête sur l'activité; Enquête sur la dynamique du travail et du revenu

\* Emploi principal en décembre.

Chez les immigrants, le degré de protection variait considérablement selon l'appartenance à une minorité visible. En 1998, les immigrants de sexe masculin faisant partie d'une minorité visible participaient beaucoup moins que les autres immigrants de même sexe à un régime de retraite, soit 45 % contre 60 % (graphique C)<sup>7</sup>. Cela s'observe non seulement chez les nouveaux immigrants mais également chez ceux qui sont arrivés avant eux<sup>8</sup>, et semble indiquer que l'écart ne vient pas simplement de ce que les immigrants de sexe masculin appartenant à une minorité visible sont généralement au Canada depuis moins longtemps que les autres immigrants de même sexe.

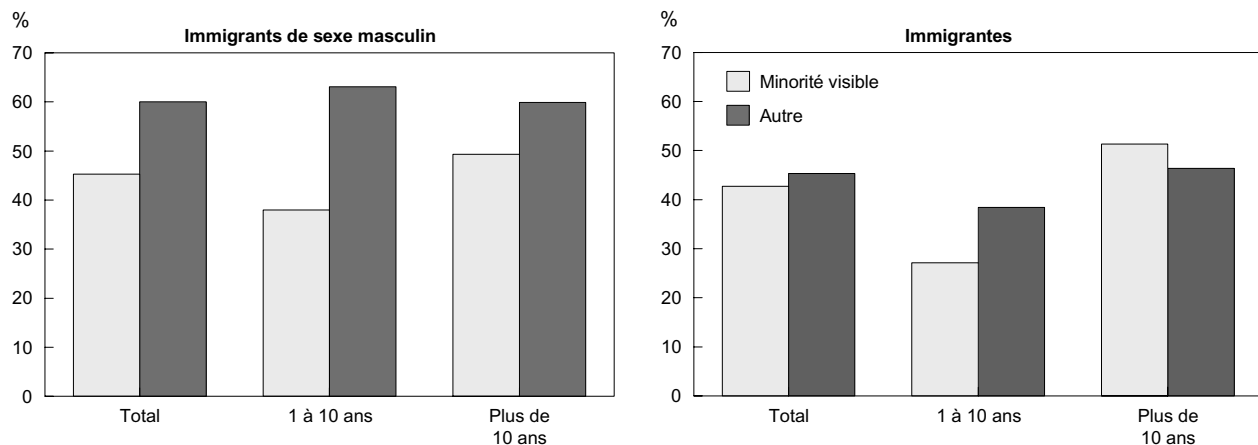
La différence de protection est beaucoup moins prononcée chez les immigrantes<sup>9</sup>. Parmi les femmes arrivées récemment, celles qui font partie d'une minorité visible semblent participer moins que les autres à un régime de retraite. Toutefois, cette différence n'est pas statistiquement significative aux seuils traditionnels. En outre, chez les immigrantes arrivées au Canada il y a plus de 10 ans, la participation à un RPA semble même plus grande pour les femmes des minorités visibles que pour les autres.

Pourquoi la participation à un RPA est-elle beaucoup moins élevée chez les immigrants de sexe masculin faisant partie d'une minorité visible que chez les autres hommes ayant immigré? Il peut y avoir au moins quatre explications. D'abord, comparativement aux autres

immigrants de sexe masculin, les hommes des minorités visibles ont vécu au Canada pendant une période beaucoup plus courte : 15,6 ans contre 25,8 ans (graphique D). Deuxièmement, les immigrants de sexe masculin faisant partie d'une minorité visible occupent moins souvent des emplois syndiqués, qui offrent une meilleure protection en matière de pensions que les emplois non syndiqués. Troisièmement, ils sont moins susceptibles de travailler dans de grandes entreprises, où les employés bénéficient plus souvent d'un régime de retraite que ceux des petites firmes (Morissette, 1991). Quatrièmement, ils travaillent beaucoup plus souvent dans des branches d'activité où la participation à un régime de retraite est faible, comme les services aux consommateurs. Lorsque ces quatre facteurs sont neutralisés dans une analyse multidimensionnelle, l'écart passe de 15 points de pourcentage à 8 points<sup>10</sup>. Cela semble indiquer que ces quatre facteurs expliquent environ la moitié de la différence de protection en matière de pensions qui existe entre les immigrants de sexe masculin appartenant à une minorité visible et les autres immigrants de même sexe.

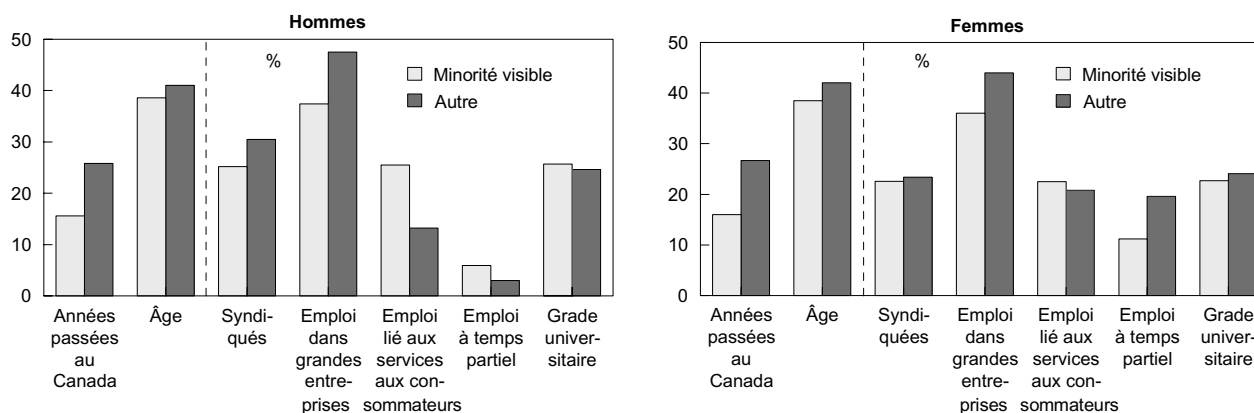
Qu'est-ce qui explique le reste de l'écart? Les différences liées au niveau de scolarité ne sont vraisemblablement pas un facteur, étant donné que les immigrants de sexe masculin faisant partie d'une minorité visible ont, en moyenne, la même instruction que les autres immigrants de même sexe<sup>11</sup>. Les différences entre les

**Graphique C : La participation à un régime de retraite\* avait tendance à être plus faible chez les immigrants de sexe masculin appartenant à une minorité visible.**



Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 1998  
\* Emploi principal en décembre.

**Graphique D : Les caractéristiques\* des immigrants de 25 à 54 ans faisant partie d'une minorité visible différaient de celles des autres immigrants.**



Source : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, 1998  
\* Emploi principal en décembre.

emplois selon le grand groupe professionnel ne semblent pas non plus offrir une explication plausible, puisque les immigrants de sexe masculin appartenant à une minorité visible exercent légèrement moins souvent des professions où la participation à un régime de retraite est élevée, comme les professionnels et les gestionnaires<sup>12</sup>. Les différences quant au domaine d'études, aux compétences linguistiques ou à la reconnaissance des titres de compétences pourraient jouer un rôle en influant sur l'accès à des emplois qui procurent de bons avantages sociaux. Cependant, il est impossible d'examiner ces aspects, soit en raison des restrictions relatives à la taille des échantillons ou parce que l'EDTR ne fournit pas ces renseignements.

## Résumé

En 1998, la proportion des employés immigrants qui bénéficiaient d'un régime de retraite était légèrement inférieure à celle de leurs homologues nés au Canada. De plus, la proportion des nouveaux immigrants ayant un tel régime était plus faible que celle des immigrants arrivés au Canada avant eux. Les immigrants de sexe masculin appartenant à une minorité visible participaient beaucoup moins à un régime de retraite que les autres immigrants de même sexe. Cependant, on n'a pas observé une tendance similaire chez les immigrantes. La protection en matière de pensions semble s'accroître en fonction du nombre d'années passées au Canada — vraisemblablement en raison de l'amélioration

des compétences linguistiques et de la connaissance des possibilités sur le marché du travail —, mais une recherche approfondie sur cette question nécessite des ensembles de données considérables qui permettraient aux analystes de tenir compte de l'effet de certains facteurs tels que le pays d'origine, l'appartenance ethnique et la catégorie d'immigrants.

## Perspective

### Notes

1 Les travailleurs de moins de 25 ans sont exclus, étant donné que les modifications que pourra subir leur protection auront probablement peu d'incidence sur leur revenu de retraite, compte tenu de la forte probabilité de changements futurs d'emploi. De même, les personnes de plus de 54 ans ne sont pas prises en compte parce que bon nombre ont pu prendre une retraite anticipée et que celles qui travaillent toujours ne sont peut-être pas représentatives de tout le groupe. Les tests statistiques effectués pour le présent article tiennent compte du plan complexe des enquêtes.

2 La surreprésentation des travailleurs plus âgés dans les grandes entreprises appuie cette idée.

3 Pour les immigrants de sexe masculin âgés de 25 à 54 ans en 1998, l'âge moyen était de 38,9 ans, comparativement à 34,0 ans pour leurs homologues en 1988. Les chiffres correspondants pour les femmes étaient respectivement de 38,4 ans et de 33,6 ans.



4 Une avenue de recherche plus prometteuse consisterait à tirer parti de la Base de données longitudinales sur les immigrants (BDIM) et à utiliser des méthodes d'appariement. Il s'agirait de comparer la protection en matière de pensions de deux immigrants d'âges *différents* venant du même pays, ayant le même niveau de scolarité et l'intention d'exercer la même profession à l'arrivée, appartenant à la même catégorie d'immigrants et arrivant au Canada pendant la même année. Cette comparaison porterait, par exemple, sur deux hommes ayant immigré au Canada en 1988, dont l'un avait 35 ans cette année-là et l'autre avait 35 ans en 1998 (25 en 1988). Puisque la participation des hommes nés au Canada à un régime de retraite n'a pas crû entre 1988 et 1998, la possibilité que l'augmentation de la participation, si elle était observée, entre ces deux immigrants pendant cette période soit simplement attribuable à une hausse générale de la participation des Canadiens de sexe masculin à un régime de retraite pourrait être écartée. La BDIM ne renfermant pas de données sur le niveau de scolarité actuel d'un immigrant, il faudrait supposer que le niveau de scolarité du deuxième immigrant n'ait pas augmenté entre 1988 et 1998 afin de conclure que la hausse observée de la participation à un régime de retraite résulte du plus grand nombre d'années écoulées depuis l'immigration.

5 À l'aide d'un test unilatéral, il est possible de rejeter l'hypothèse selon laquelle la différence de protection n'a pas changé entre 1988 et 1998 au seuil de 10 % en faveur de l'hypothèse selon laquelle elle a chuté pendant cette période.

6 La différence est statistiquement significative au seuil de 1 % (test bilatéral).

7 Cet écart est statistiquement significatif au seuil de 1 % (test bilatéral).

8 Pour les nouveaux immigrants comme pour ceux qui sont arrivés avant eux, la différence de protection est statistiquement significative au seuil de 5 % (test bilatéral).

9 Elle n'est pas statistiquement significative au seuil de 5 %.

10 On a utilisé un modèle de probabilité linéaire dans lequel on a calculé une régression de la participation à un régime de retraite des travailleurs simplement selon l'appartenance syndicale, la branche d'activité (8 grands groupes), la taille de l'entreprise (4 catégories) et le nombre d'années depuis l'immigration (de 1 à 10 ans, de 11 à 20 ans, plus de 20 ans). L'échantillon comprenait 1 041 immigrants de sexe masculin, dont 402 étaient membres d'une minorité visible.

11 Parmi les immigrants de sexe masculin faisant partie d'une minorité visible, 13 % n'ont pas terminé leurs études secondaires, 14 % étaient titulaires d'un diplôme d'études secondaires, 47 % avaient effectué des études postsecondaires partielles et 26 % avaient un grade universitaire. Les proportions correspondantes pour les autres immigrants de sexe masculin étaient respectivement de 14 %, de 13 %, de 48 % et de 25 %.

12 Parmi les immigrants de sexe masculin appartenant à une minorité visible, 32 % étaient des professionnels et des gestionnaires, 26 %, des cols blancs, et 42 %, des travailleurs manuels. Les pourcentages correspondants pour les autres hommes ayant immigré étaient respectivement de 36 %, de 23 % et de 41 %.

### ■ Documents consultés

BAKER, M., et D. BENJAMIN. « Ethnicity, foreign birth and earnings: A Canada/U.S. comparison », *Transition and structural change in the North American labour market*, Kingston (Ont.), IRC Press, M. Abbott, C. Beach et R. Chaykowski, 1997.

BLOOM, D.E., G. GRENIER et M. GUNDERSON. « The changing labour market position of Canadian immigrants », *Revue canadienne d'économique*, novembre 1995, vol. 28, n° 4b, p. 987 à 1005, résumé en français.

FRENKEN, H., et K. MASER. « Les régimes de pensions d'employeur — qui y participe? », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPX au catalogue de Statistique Canada, hiver 1992, vol. 4, n° 4, p. 30 à 38.

GRANT, M.L. « Evidence of new immigrant assimilation in Canada », *Revue canadienne d'économique*, août 1999, vol. 32, n° 4, p. 930 à 955, résumé en français.

HUM, D., et W. SIMPSON. *Possibilités salariales pour les minorités visibles au Canada*, n° 75F0002MPF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 1998, n° 98-17, série « Documents de recherche de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu ».

MORISSETTE, R. « Les grandes entreprises offrent-elles de meilleurs emplois? », *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPX au catalogue de Statistique Canada, automne 1991, vol. 3, n° 3, p. 43 à 55.

MORISSETTE, R., et M. DROLET. *La protection en matière de pensions et l'épargne-retraite chez les travailleurs canadiens jeunes et d'âge intermédiaire, 1986-1997*, n° 75F0002MIF au catalogue de Statistique Canada, 2000, n° 00-09, série « Documents de recherche — Revenu ».